

RETOURNER LES SOUMISSIONS A: RETURN BIDS TO:

Réception des sousmissions / Bid Receiving

RCMP / GRC

Services des acquisitions et des marchés c/o Commissionaires, Division F 6101 avenue Dewdney Regina (SK) S4P 3K7

No de télécopieur pour révision des soumissions: (306) 780-5232

APPPEL D'OFFRES INVITATION TO TENDER

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Tender to: Royal Canadian Mounted Police
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached hereto, the goods, services and construction
listed herein and on any attached sheets at the
price(s) set out therefore.

Commentaries - Comments -

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Vendor/Firm Name and Address

No de télécopieur - Facsimile No.:

No de téléphone - Telephone No.:

Sujet-Title Travaux de restauration du mur coupe-feu et du toit

No. de l'invitation - Solicitation No. M5000-18-6323/A

Date

04 avril 2018

No. De Référence du Client - Client Reference No. M5000-18-6323/A

No. de Référence de SEAG - GETS Reference No. PW-18-00823595

L'invitation prend fin - Solicitation Closes
À - at 1400 p.m. Heure normale du centre
Le - on 24 avril 2018 CST

F.A.B. - F.O.B. Destination

Adresser toutes questions à -Address Enquiries to: Teresa Hengen, Agente principale des marchés teresa.hengen@rcmp-grc.gc.ca

No de téléphone - Telephone No 639-625-3449

N° de FAX - Fax No.: 306-780-5232

Destinations des biens, services et construction: Destination of Goods, Services, and Construction:

Gendarmerie royale du Canada Détachement 12230 avenue Main Chateh (AB)

Le présent document comporte une exigence relative à la Sécurité du Personnel.

Livraison exigée - Delivery Required:

Livraison propose - Delivery Offered

Neuf semaines à partir de la date d'attribution.

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE DOCUMENT CONTIENT-ELLE UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX: R2890D) SONT **DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:**

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

ACHATS ET VENTES

Achatsetventes.gc.ca / offres ne conseille pas aux soumissionnaires potentiels de changements à l'un des projets. Il est de la responsabilité des soumissionnaires potentiels pour s'assurer qu'ils sont fréquentant le site, s'assurer qu'ils sont en possession de tous les amendements aux projets.

Veuillez inclure, dans le cadre de votre dossier de soumission, des copies de tous les amendements qui ont été dûment signés / paraphés vérifier preuve de réception.



IP13

Sites Web

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

P01	Documents de soumission
P02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
P03	Visite faculative des lieux
P04	Révision des soumissions
P05	Résultats de l'appel d'offres
P06	Fonds insuffisants
P07	Période de validité des soumissions
P08	Documents de construction
P09	Cote de sécurité
P10	Promotion du dépôt direct
P11	Dispositions relatives à l'intégrité
D12	Ombudeman de l'approvisionnement

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2410T (2016-04-04)

R2410T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant https://buyandsell.gc.ca/policy-andguidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/all (pour procéder a une recherche inscrire R2410T dans la case ID)

IG01	Code de conduite pour l'approvisionnement
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG07	Livraison des soumissions
IG08	Révision des soumissions
IG09	Rejet de la soumission
IG10	Coûts relatifs aux soumissions
IG11	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG12	Respect des lois applicables
IG13	Approbation des matériaux de remplacement
IG14	Évaluation du rendement
IG15	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG16	Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission

Les Instructions générales R2410T (2016-04-04) - Services de construction, sont modifiées de la manière suivante : l'IG16, Évaluation du rendement, est supprimée en totalité.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
CS02	Condition d'assurance
CS03	Présentation des soumissions
CS04	Sécurité et santé obligatoire



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions SA05 Acceptation et contrat SA06 Durée des travaux

SA07 Signature

ANNEXE A Portée des travaux

LIST DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVE A LA SÉCURITÉ (LVERS) ANNEXE B

APPENDICE 1 LISTE DE VÉRIFICATION - LIVRAISON DES SOUMISSIONS



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - (a) Appel d'offres Page 1;
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires R2410T (2016-04-04);
 - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - (e) Portée des travaux;
 - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat
 - 3) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

- 4) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
 - a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30% de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A du Canada

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à R2410T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE FACULATIVE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le Gendarmerie royale du Canada Détachement, 12230 avenue Main Chateh (AB), 17 Aout 2017 à 12 00 heure.

Les soumissionnaires doivent aviser l'autorité contractante **de deux (2) j**ours avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom (s) de la personne (s) qui sera présent, si aucune notification est prévue la visite du site sera annulée. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne fréquentent pas ou envoyer un représentant, ne seront pas donnés un autre rendez-vous, mais ils ne seront pas empêchés de présenter une soumission.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

 Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément R2410T. « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 306-780-5232.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) Le dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau mentionné ci-dessus peu avant l'heure de clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone 639- 625-3449.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-18-6323/A
of Canada	du Canada		

c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de R2410T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de une (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 COTE DE SÉCURITÉ

L'entrepreneur sélectionné DOIT :

- a) fournir au représentant de la GRC les renseignements personnels de chaque employé affecté aux travaux une fois, soit son nom au complet, sa date de naissance, son adresse actuelle et tout autre renseignement demandé. Ces renseignements serviront à l'habilitation de sécurité et il se peut que les employés subissent un relevé dactyloscopique. Ces renseignements doivent être fournis sur demande.
- s'assurer que tous les employés possèdent une habilitation de sécurité valide et décernée par la Sécurité ministérielle de la GRC.



Government Go of Canada du

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

IP10 PROMOTION DU DÉPÔT DIRECT

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement.

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca.

IP11 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documents requis

IP12 Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <u>Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL</u>

Contrats Canada (Achats et ventes)

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes

Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)





Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (form PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des CCUA

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/normes_travail/index.page

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

Veiller que toutes les personnes travaillant sur le site, détenir une autorisation de sécurité valide cote de fiabilite émise par la GRC de sécurité du ministère.

CS02 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

- 1. An plus R2410T Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission ; IG07 Livraison des soumissions ;
- 2. Les copies de page de couverture des amendement(s) à inclure avec la soumission, dûment signé ou paraphé, en guise d'accusé réception.

CS03 EXIGENCES OBLIGATOIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Employeur entrepreneur principal: pour les travaux à réaliser dans le Alberta.

1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR PRINCIPAL

- 1.1. L'entrepreneur doit, aux fins du *Règlement sur la sécurité et la santé au travail*, et pour la durée des travaux du contrat :
 - 1.1.1. agir à titre d'employeur, s'il n'y a qu'un seul employeur sur le chantier, conformément aux règlements établis par l'autorité compétente;
 - 1.1.2. assumer le rôle d'entrepreneur, d'entrepreneur principal ou de constructeur, s'il y a plus d'un employeur qui effectuent des travaux simultanément sur le même chantier, conformément aux exigences de l'autorité compétente;
 - 1.1.3. accepter, dans l'éventualité où deux entrepreneurs ou plus travaillent en même temps et dans les mêmes locaux sur le chantier, sans limiter la portée de la disposition CG3, Exécution et contrôle des travaux, des Conditions générales, conformément à l'ordre du chargé de projet :
 - 1.1.3.1. d'agir à titre d'entrepreneur principal responsable des autres entrepreneurs du Canada;
 - 1.1.3.2. d'accepter qu'un autre entrepreneur du Canada agisse à titre d'entrepreneur principal et de se conformer au Plan de santé et sécurité pour le chantier de cet entrepreneur.
- * Définition du terme « ordre » : après l'attribution du contrat, l'entrepreneur reçoit un ordre de modification.

2. COMMISSIONS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PROGRAMME DE SÉCURITÉ

2.1. Le soumissionnaire recommandé doit fournir à l'autorité contractante, avant l'attribution du contrat :



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

- 2.1.1. un état des paiements à la Commission de santé et sécurité des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ou un document équivalent d'une autre administration;
- 2.1.2. une lettre de la commission des accidents du travail confirmant que le dossier est en règle et dressant la liste des administrateurs, des dirigeants, des propriétaires ou des associés visés qui seront ou devraient être présents sur le chantier;
- 2.1.3. un certificat de reconnaissance (CR) ou un plan de sécurité enregistré (PSE) à la satisfaction de l'autorité compétente (AC). On pourra accepter, en remplacement du CR ou du PSE, une politique et un programme de santé et de sécurité selon les exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de la province ou du territoire concerné.
- 2.2 Le soumissionnaire recommandé devra remettre tous les documents cidessus à l'autorité contractante au plus tard à la date fixée par cette dernière (soit généralement dans un délai de trois à cinq jours suivant la date de l'avis signifié à cette fin). À défaut de respecter cette condition, on considérera que le soumissionnaire n'a pas respecté ses engagements, et l'autorité contractante pourra pressentir le soumissionnaire qui aura déposé la proposition recevable qui se sera inscrite au deuxième rang dans l'évaluation.

3. **PERMIS, AVIS ET PLAN DE SÉCURITÉ**

- 3.1 L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet :
 - 3.1.1. avant la réunion préalable au lancement des travaux, un bordereau de transmission et une copie du Préavis de projet de construction, dont le modèle est reproduit dans les présentes, et dont une copie a été transmise à l'autorité compétente (AC), à moins que le chargé de projet renonce à cette exigence;
 - 3.1.2. avant le début des travaux et sans limiter la portée des dispositions IS14, des Instructions aux soumissionnaires, et 4.2, Mesures de protection, des Conditions générales :
 - 3.1.2.1. des copies de tous les autres permis, avis et documents connexes nécessaires et prévus dans la portée des travaux/dans le devis ou prévus par l'AC;
 - 3.1.2.2. un plan de santé et de sécurité propre au chantier et à la satisfaction de l'AC, à moins que le chargé de projet renonce à cette exigence.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A of Canada du Canada

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c) Dessins et devis:
 - d) Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction R2810D(2016-04-04);

Avec la modification suivante : Section CG1.22 Évaluation du rendement : contrat – Supprimer en entier;

CG2	Administration du contrat	R2820D(2016-01-28);	
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D(2015-02-25);	
CG4	Mesures de protection	R2840D(2008-05-12);	
CG5	Modalités de paiement >100k\$ - Services de construction	R2850D(2016-01-28);	
CG6	Retards et modifications des travaux – Services		
	de construction	R2865D(2016-01-28);	
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D(2008-05-12);	
CG8	Règlement des différends – 100 k\$ à 5 M - Services		
	de construction	R2880D(2016-01-28);	
Conditi	ons supplémentaires;		
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous			
	Conditions générales (CG) 6.4.1 R2950D(2015-02-25);		
Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction			

- e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: http://ccua-sacc.tpsqc-pwqsc.qc.ca/pub/acho-fra.jsp
- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web : http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/normes_travail/contrats_fedraux/index.page
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A of Canada du Canada

5) Autorités

Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Teresa Hengen Agente principale des marchés Gendarmerie royale du Canada avenue 11, 5600, Regina (SK) Téléphone : 639-625-3446 Télécopieur : 306-780-5232

Télécopieur : 306-780-5232 Teresa.hengen@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Chargé de projet

Le charge de projet pour	le contrat est :	(Etre termine dai	ns ies prix)
Nom : Titre : Organisation : Adresse :			
Téléphone : Télécopieur : Courriel :			

6) Ombudsman de l'approvisionnement

Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse <u>boa-opo@boa-opo.gc.ca</u>.

Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant





Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A of Canada du Canada

l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse <u>boa-opo@boa-opo.gc.ca</u>.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

La Division K de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a besoin de travaux de restauration du toit et des murs dans son détachement de Chateh. Un mur coupe-feu de blocs de béton séparant le bloc cellulaire du détachement n'est pas isolé, ce qui cause de la condensation. La couverture à joints debout de ce détachement qui est en métal permet l'infiltration d'eau aux endroits où se trouvent les exutoires de toiture, les souches de cheminée et la bande d'étanchéité du mur coupe-feu.

SA02	NOM COMMER	RCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
	Nom:	
	Adresse:	
	Téléphone:	
	Télécopieur:	
	NEA:	
	Courriel:	
SA03	OFFRE	
mentio		e à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du projet onformément aux documents de soumission pour le montant total de la
	(Montant)	\$ excluant la TPS/TVH.
SA04	_	ALIDITÉ DES SOUMISSIONS
	La soumission	ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture d

l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux par 31 mars 2019.





Government of Canada du Canada

SA07 SIGNATURE

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

M5000-18-6323/A

SA07 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

Annexe A – Portée des travaux

OBJECTIF

La Division K de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a besoin de travaux de restauration du toit et des murs dans son détachement de Chateh. Un mur coupe-feu de blocs de béton séparant le bloc cellulaire du détachement n'est pas isolé, ce qui cause de la condensation. La couverture à joints debout de ce détachement qui est en métal permet l'infiltration d'eau aux endroits où se trouvent les exutoires de toiture, les souches de cheminée et la bande d'étanchéité du mur coupe-feu.

CONTEXTE

Le détachement de la GRC de Chateh a été construit en 1994. Des travaux de rénovation des cellules ont été effectués en 2017-2018, mais ce problème n'a pas été réglé.

PORTÉE DES TRAVAUX

Si l'entrepreneur a des préoccupations pendant l'évaluation, la préparation ou l'installation, il doit en informer immédiatement le chargé de projet, avant de commencer les travaux, pour établir si d'autres mesures doivent être prises afin de réaliser le projet.

Les produits et les matériaux doivent tous être installés conformément aux recommandations et aux spécifications du fabricant.

- Enlever l'enveloppe extérieure de la zone du mur et du toit du bloc cellulaire en question.
- Fournir et installer une membrane d'étanchéité et de l'isolant en mousse de polystyrène sur le mur de blocs de béton non isolé qui est plus long que le parement isolé actuel et plus haut que l'aire de toit du détachement.
- Remplacer tout panneau contreplaqué endommagé sur le toit.
- Réinstaller l'enveloppe extérieure enlevée et installer un nouveau parement s'agençant au parement actuel sur les nouvelles zones isolées, y compris la bande d'étanchéité de la couverture à joints debout.
- Réparer les exutoires de toiture, les souches de cheminée et la bande d'étanchéité du mur coupe-feu ayant des problèmes de fuite. À cette fin, remplacer les bandes et les joints d'étanchéité conformément aux directives du fabricant.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

- Éliminer les moisissures, le cas échéant, dans la zone touchée.
- Réparer ou renforcer les pièces de fixation des ventilateurs d'extraction du bloc cellulaire.
- Vaporiser une isolation thermique à la mousse sur le mur coupe-feu en blocs de béton, dans le grenier, sur le côté du bloc cellulaire et du détachement.
- Vérifier l'isolation du grenier et s'assurer que le matelas isolant et l'isolant injectable sont suffisants et présents partout dans le grenier.
- Repeindre les blocs touchés dans l'unité cellulaire.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- L'entrepreneur doit fournir les matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaires à la réalisation des travaux.
- L'entrepreneur doit confirmer toutes les mesures sur place.
- Les finis, couleurs et motifs des nouveaux matériaux ou des matériaux de remplacement doivent être soumis à l'approbation du responsable de la gestion des biens ou de son représentant avant l'achat ou l'installation.
- Tous les travaux spécialisés (c.-à-d. plomberie, électricité, etc.) doivent être effectués par un travailleur qualifié.
- Tous les travaux doivent être réalisés de manière professionnelle. Aucune coulure, aucun défaut, ni aucun travail de qualité inférieure ne seront acceptés. Si le travail n'est pas soigné, l'entrepreneur doit corriger les défauts sans frais supplémentaires pour le propriétaire.
- Les déchets de construction produits sur le chantier relèvent de la responsabilité de l'entrepreneur et doivent être éliminés de façon adéquate.
- Une fois les travaux terminés, l'entrepreneur doit nettoyer les lieux convenablement, y compris nettoyer toutes les surfaces visibles, à l'exception du plafond, avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA, puis passer un chiffon humide sur ces surfaces.
- Tous les changements à la portée des travaux ou aux coûts doivent être énoncés par écrit par le chargé de projet et approuvés au préalable par l'autorité contractante.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

ANNEXE B LIST DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVE A LA SÉCURITÉ (LVERS)



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation: M5000-18-6323/A

APPENDICE 1 LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission, en vertu de R2410T, GI07 et SC02 :

□ Page de couverture de l'appel d'offres : remplie et signée

□ FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTION : rempli et signé

Page de couverture des amendements : signée ou paraphée

□ À l'extérieur de l'enveloppe Numéro d'appel d'offres,

soumissionnaire, adresse de l'expéditeur, date et heure de

clôture de l'invitation

Envoyer les soumissions à l'adresse ci-dessous, avant ou à la date et l'heure de clôture de l'invitation :

GRC
Services des acquisitions et des marchés c/o Commissionaires, Division F
6101 avenue Dewdney
Regina (SK) S4P 3K7

